

Angers, le 10 août 2018

Insertion - Environnement

## Un travail colossal pour limiter la propagation de la jussie

Véritable fléau pour les milieux aquatiques, la jussie se répand inexorablement dans l'ensemble des cours et retenues d'eau de l'Anjou depuis une vingtaine d'années. Pour contenir la propagation de cette plante tropicale invasive le long des 250 km de rivières et boires gérées par le Département, la seule technique efficace reste l'arrachage manuel. Une tâche titanesque, menée de juin à septembre, que la collectivité confie à des chantiers d'insertion. Cette année, 86 employés sont intervenus dans ce cadre.



Contact presse : Julien Remy, [j.remy@maine-et-loire.fr](mailto:j.remy@maine-et-loire.fr), Tél. : 06 07 37 85 18

## Une plante aquatique impossible à éradiquer

Belle plante de couleur verte à fleur jaune, la jussie est une véritable menace pour les milieux humides du département. Vendue à l'origine pour l'aquariophilie, cette herbe tropicale s'est retrouvée dans les eaux de l'Anjou pour ne plus les quitter.

Très invasive, la jussie peut doubler de volume en raison de plusieurs facteurs : un de ses brins est cassé et un nouveau bout se forme à son extrémité ; ou ses racines (en surface ou dans le fond) repartent vers la lumière ce qui la fait gagner en épaisseur. Dans 1,5 mètre à 2 mètres d'eau, par un faible courant et dans une eau supérieure à 15 degrés, c'est une prolifération excessive assurée.

**112 jours**

d'intervention prévus, cette année, par le biais de chantiers d'insertion.

En raison de cette multiplication par bouture, **seul l'arrachage manuel est efficace**. Un résidu de 2 centimètres qui « survivrait » à cette opération pourrait rapidement recréer une nouvelle plante. La mission, extrêmement contraignante et minutieuse, doit être renouvelée tous les ans. La chaleur, les bateaux, un arrachage incomplet en amont ou les oiseaux participent à son expansion.

### Des actions ciblées autour des écluses

Face à l'étendue du « réseau » ou des réserves d'eau dans le Maine-et-Loire, la tâche est titanesque. Le plan de lutte retenu a donc été de nettoyer efficacement les écluses en amont et en aval (150 mètres environ de chaque côté) et de préserver les espaces naturels récemment remis en état. Dans le premier cas, cette décision est motivée par le fait que les bateaux, dans ces couloirs navigables restreints, pourraient arracher beaucoup de jussie sur leur passage et ainsi créer autant de nouvelles boutures.

**250 km**

de rivières et boires, dont 120 navigables, sont sous la responsabilité du Département.

Les espaces naturels revitalisés par le Département augmentant constamment, principalement les boires remis en eau où l'écoulement a été dégagé, le budget consacré à la lutte contre la jussie progresse mécaniquement. **De 40 000 € l'an dernier, il dépasse aujourd'hui les 62 000 €.**

L'éradication de cette plante est menée de juin à mi-septembre. Certaines actions sont associées à un arrachage mécanique, dans des secteurs critiques signalés par les associations de pêcheurs ou les municipalités.

De gros bateaux équipés de fourches, entourés de filtres et filets, frayent un chemin. Les travailleurs récupèrent les petits bouts autour pour limiter au maximum les risques de propagation. Ces interventions sont cruciales, car la jussie pourrait bloquer les UV et ainsi faire disparaître toute vie aquatique en raison du manque d'oxygène dans l'eau.

## Le Département joue la carte de l'insertion

Dans le cadre de sa politique d'insertion, le Département souhaite placer l'emploi au cœur des parcours des bénéficiaires du RSA. De ce fait, la collectivité soutient de nombreuses actions d'insertion et intègre notamment des clauses sociales dans ses marchés publics.

**Le marché d'entretien des rivières**, entrant dans ce cadre, peut être qualifié d'historique avec plus de **dix années de fonctionnement**. Cinq ateliers et chantiers d'insertion interviennent en fonction de leurs implantations géographiques : Les Restos du cœur, mandataires, aux Ponts-de-Cé, et les autres membres du groupement, l'Association Formation Travailleurs à Montreuil-Juigné, Promo travail à Pouancé, Solipass à Tiercé et Châteauneuf-sur-Sarthe et Actenso (anciennement Envol) à Baugé.

De 86 jours l'an dernier, le Département a souhaité poursuivre son implication dans la lutte pour l'environnement et en faveur de l'insertion en franchissant la barre symbolique des 100 jours (112 jours ont déjà été commandés mi-août aux associations d'insertion).

### Retour à l'emploi et accompagnement adaptés

Ces structures d'insertion par l'activité économique ont pour objectif de proposer un travail à des personnes éloignées de l'emploi, de les accompagner pour aboutir à une insertion durable et d'être des acteurs locaux au service du territoire et de l'emploi.

Les journées et les semaines sont volontairement allégées pour avancer, en parallèle, sur un projet personnel, une formation ou sur des démarches administratives pouvant constituer un frein à l'emploi.

La dizaine d'encadrants, au-delà de leurs apports techniques et de leurs conseils peuvent se faire une idée concrète de la ponctualité, du savoir-faire, de l'esprit d'équipe et du savoir-être des salariés.

Les contrats proposés sont ajustés, après une période d'essai d'un mois, pour redéfinir les objectifs via un nouveau contrat plus ou moins long. La durée maximale des contrats ne pouvant excéder deux ans les équipes changent, de ce fait, d'environ un tiers tous les ans.

Les chantiers ne manquent pas puisque **les interventions contre la jussie sont complétées par d'autres actions autour des milieux aquatiques sur une période élargie allant de juin à mars** : poses de clôtures, entretien des perrés (parties maçonnées autour des écluses), des pontons, enlèvement d'embâcles (arbres gênants) et participation aux écourues.



## Les chiffres clefs du marché 2017/2018

**85 salariés** sont intervenus dont 16% de femmes. **5 072 heures d'insertion** ont été réalisées.

À la fin du marché, 93 % des salariés étaient toujours en parcours accompagnés dans les ateliers chantiers d'insertion, 3 % en emploi ou en formation.

Niveau de formation : en cohérence avec les missions des structures intervenues, 90 % des salariés accompagnés ont un niveau infra Bac.

Critères d'éligibilité : 88 % des salariés étaient bénéficiaires du RSA au moment de leur recrutement.

Parcours : 40 % des salariés sont accompagnés sur l'élaboration d'un projet professionnel, 21 % veulent travailler dans le secteur agricole, 12 % dans le BTP et 11% dans l'industrie.



### Quel avenir face à la jussie ?

Grâce à l'efficacité de l'arrachage dans l'Oudon l'an dernier, aucune opération n'a été reconduite dans ce cours d'eau par l'association d'insertion habituelle dans ce secteur (l'Asdies). En raison du réchauffement climatique, le combat contre la jussie est cependant loin d'être terminé. L'herbe est même en train de muter et prend désormais l'habitude de s'épandre en dehors de l'eau, causant des dégâts majeurs pour la faune et la flore locales.

Son développement remonte certains courants. Nos voisins mayennais ont seulement découvert son existence, et décidé de la traiter, récemment. À noter que d'autres plantes invasives comme la cératophylle imposent des interventions similaires, au moins aussi conséquentes, également portées par le Département.